

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du lundi 11 avril 2022 en salle polyvalente de Saint-Benoit

Etaient présents à la séance :

Mmes Marie-Odile KJAN, Ginette MICLO, Virginie MARQUIS, Véronique SOUDAN, Géraldine EYRIEY, Gaëlle COUENNE et Eve REMY ;

MM. Henri SOUDAN, Thierry CATCEL, Henri PROST-MOREL, Bernard BARBARIN, Bernard PLANTIN, Grégory MARTIN-GARIN, Laurent MORIN, conseillères et conseillers municipaux.

Empêchés ont donné procuration :

Mmes Céline DUPORT à Thierry CATCEL, Laetitia GABRIEL à Bernard BARBARIN, M. Paul MAURIN à Véronique SOUDAN,

Absents Excusés :

MM. Fabien CARLET, Jérôme OLIVIER

L'ordonnance du 1er avril 2020 « vise à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ».

C'est ce texte, au début de l'épidémie, qui a modifié les règles en matière de fonctionnement des organes délibérants des collectivités locales et de leurs groupements.

Plusieurs fois prolongées, ces règles spéciales – et dérogoires du droit commun – ayant pris fin officiellement le 30 septembre dernier, sont rétablies, depuis « *la promulgation de la loi* » Vigilance sanitaire, soit le 10 novembre 2021, et directement prorogées jusqu'au 31 juillet 2022.

En conséquence, depuis le 10 novembre 2021, il est de nouveau possible de tenir les réunions des conseils régionaux, départementaux, municipaux, communautaires, ainsi que celles des organes délibérants des syndicats, selon des règles différentes de celles fixées par le Code général des collectivités territoriales.

Il est donc à nouveau possible de tenir ces réunions « en tout lieu », de se réunir sans public ou avec une jauge maximale.

Le quorum permettant à une assemblée de se tenir repasse de la moitié à un tiers, et les élus peuvent à nouveau être porteurs de deux pouvoirs au lieu d'un.

Le maire procède :

- à l'examen du quorum : 14 membres présents

- ouverture de la séance à 19h00 :

- nomination d'une secrétaire de séance : vote unanime pour que Mme Virginie MARQUIS assume cette fonction

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2022 : approbation à l'unanimité sans observation

Sujets à l'ordre du jour :

1) Approbation du compte de gestion 2021 du budget principal et des budgets annexes

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des comptes de gestion de l'exercice 2021 transmis par le service de gestion comptable d'Oyonnax (SGC Oyonnax)

Après s'être assuré que le service SGC d'Oyonnax a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures en 2021.

DÉCLARE à l'unanimité (17 voix pour dont 2 votes par procuration) que les comptes de gestion (principal et budgets annexes) dressés pour l'exercice 2021 par le chef d'antenne du service de gestion comptable d'Oyonnax visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

2) Approbation des comptes administratifs 2021 (budget principal et budgets annexes) et affectation des résultats au BP 2022

Mme Ginette MICLO, rappelle aux conseillers que le compte administratif est un document de synthèse qui présente le résultat de l'exécution du budget. Le maire rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exécution budgétaire qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, le maire établit le compte administratif (CA) du budget Principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes. Le maire sort de la salle et ne prend pas part au débat lors de l'approbation des CA par l'assemblée.

A) Compte administratif du budget principal de la commune

Mme Ginette MICLO commente les différents documents transmis aux conseillers lors de la convocation à cette séance, pour des raisons de simplification de lecture, les montants énoncés ci-dessous ont été arrondis :

Section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement 2021 s'élèvent à 821 107 € soit 75% des crédits ouverts au budget. Elles sont en hausse par rapport à 2020 (738 643 €) et inférieures à 2019 (926 725 €).

Cette première année entière de mandat pour l'équipe municipale a surtout été consacrée au-delà des charges générales classiques de fonctionnement à de nombreux travaux de sécurisation, des achats et adaptations pour les écoles, la création d'un cabinet médical, l'embauche d'une personne supplémentaire à l'entretien (service technique).

Nous pouvons citer quelques dépenses :

- de mises aux normes sur les installations électriques dans plusieurs bâtiments communaux, école, mairie salle des fêtes
- d'installation de réseaux informatiques et accès internet dans les écoles
- installation de plomberie dans les écoles (WC, réseau d'eau chaude sur lavabos)
- la pose de clôtures de protection du périmètre des sources Sous Roche, Pierre Feu, Arandon, Bitimont
- la pose d'une glissière de sécurité en Ile
- l'isolation des combles des bâtiments communaux, et des chaufferies
- les dépenses supplémentaires liées au COVID
- l'entretien du nouveau stade et la remise en état des vestiaires après vandalisme
- travaux de peinture par le personnel communal à la sacristie de Saint Benoit, les sanitaires de l'école de Groslée
- entretien en forêts de montagne, entretien Office National des Forêts,
- rénovation de petits patrimoines tels que croix, calvaire
- remise en état de la benne du camion, de l'équipement pour les pompiers

Les recettes de fonctionnement 2021 s'élèvent à 999 280 € soit 91 % du budget, elles étaient de 994 500.00 € en 2020 et 1 156 029 € en 2019.

Les « produits du domaine » (cantines, location salles des fêtes) ne sont pas revenus au niveau 2019 en raison des conséquences du COVID.

Les recettes fiscales sont en baisse de 2 % car la base fiscale effective a baissé de 12 % par rapport à 2020 et cela malgré l'augmentation des taux de la fiscalité décidée en conseil municipal du 12/04/21.

Les recettes de location des logements s'élèvent en 2021 à 123 625 € hors charges locatives (2020 : 125 744 €, 2019 : 123 202 €)

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent en 2021 à 363 488 €. Les principales dépenses représentent :

- le remboursement du capital des emprunts 74 729 €
- le changement des fenêtres et volets de la mairie et 2 classes de l'école
- la réfection de la cour de l'école de Groslée
- la rénovation du four du Champ, de la gare du Tram
- la création de l'accès piéton au terrain de foot, les forages en recherche d'eau pour arrosage
- la rénovation de l'allumage du jeu de boules
- la plantation de 670 chênes pédiculés sur la forêt sectionnale Evieu La Sauge, rénovation d'une piste forestière sur Groslée
- des achats de matériels tels que l'épareuse, l'échafaudage, du matériel informatique pour les écoles, du matériel pour le cabinet médical, le défibrillateur de Groslée, les purificateurs pour les cantines, le visiophone de la mairie.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 455180 € et les plus gros financements sont :

- un transfert d'une partie de l'excédent 2020 de 192 305 €
- l'amortissement des subventions : 8 882 €
- recettes de taxe d'aménagement 20 138 €

- subvention de la Région pour les purificateurs : 2 641 €
- subvention de l'État pour le projet label école numérique 7 212 €
- solde de la subvention de l'État (Dotation Equipement Territoires Ruraux) terrain de foot 97 020 €
- solde des subventions de la Région pour vestiaires de foot 10 000€
- solde de subvention départementale d'équipement rurale pour le terrain de foot 88 769 €
- participation de la Fédération Française de Foot pour 16 000 €
- cession par la CCBS de matériel phyto.

A l'unanimité le conseil approuve le compte administratif 2021 pour le budget principal de la commune et décide de l'affectation des résultats du CA 2021 qui seront repris au budget Principal 2022 comme suit :

La section de fonctionnement 2021 se solde par un excédent de **178 173 €**

La section d'investissement 2021 se solde par un excédent de **91 692 €**

Ce qui porte les résultats cumulés avec les années antérieures disponibles pour le budget 2022 :

- excédent de fonctionnement : 343 083 €
- excédent d'investissement : 356 135 €

B) Compte administratif du budget annexe multiservice

Les principales charges consistent en l'entretien du bâtiment (réparation d'un volet) et les recettes proviennent des loyers du local commercial occupé par l'enseigne VIVAL à Saint-Benoit.

Le compte administratif 2021 se solde par :

- un excédent de fonctionnement arrondi à **3 457 €**
- un excédent au niveau de l'investissement de **2 155 €** provenant en partie de l'excédent 2020 (d'un total de 4 266 €) qui avait été affecté au budget investissement de 2021 mais aucune dépense d'investissement n'a eu lieu en 2021.

A l'unanimité le conseil approuve le compte administratif 2021 pour le budget annexe du multiservices et décide de l'affectation des résultats du CA 2021 qui seront repris au budget annexe multiservice 2022 comme suit :

Ainsi les résultats cumulés avec les années antérieures s'élèvent à :

En fonctionnement : 5 567 €

En investissement : +0.69 €. Fin 2020 il existait un déficit sur la section investissement de 2 154 € lié à des travaux antérieurs qui est donc soldé fin 2021.

C) Compte administratif du budget annexe du service de l'eau

Les dépenses d'exploitation de ce service s'élèvent à 53 761 €.

Elles portent principalement sur les charges d'amortissements des travaux antérieurs (41 430 €) et les intérêts de l'emprunt en cours (9 934 €).

Il avait été prévu dans le budget 2021 la participation financière de la commune aux futurs schémas directeurs induits par le transfert de la compétence sur l'eau à la CCBS (24 360 €), mais ces études n'ont pas été effectuées en raison du report du transfert de ce budget au 1er janvier 2023. Une subvention de 14 210 € prévue au chapitre 74 qui existe pour compenser ces études de schéma directeur n'a également pas été versée pour la même raison.

Les recettes d'exploitation de 61 755 € représentent la vente de l'eau (54 267 €) et l'amortissement des subventions sur travaux antérieurs (7 488 €).

Les dépenses de la section investissement s'élèvent à 15 156 € portent uniquement sur l'amortissement de la subvention et le remboursement du capital de l'emprunt.

L'écart avec le budget s'explique par le fait que de nombreuses commandes ont été passées en 2021 auprès de la société fermière Sogedo pour la sécurisation des sources avec le changement de générateurs UV, les échelles des réservoirs, des dispositifs de report de suivi des niveaux mais les travaux n'ont pu être réalisés en 2021 par, entre autres, des difficultés d'approvisionnement, etc. Ces dépenses sont donc reportées sur le budget 2022.

En recettes d'investissement, nous retrouvons les mêmes valeurs d'amortissements (41 430 €) et une recette d'intégration d'une part de l'excédent d'exploitation que nous avons affectée au moment du budget pour favoriser l'investissement (12 110 €).

A l'unanimité le conseil approuve le compte administratif 2021 pour le budget annexe du service de l'eau et décide de l'affectation des résultats du CA 2021 qui seront repris au budget service eau 2022 comme suit :

La section d'exploitation 2021 dégage un excédent de **7 994 €**

La section d'investissement 2021 dégage un excédent de **38 383 €**

Ainsi les excédents cumulés avec les années antérieures s'élèvent à :

- Section exploitation : **1 048 €**
- Section investissement : **248 375 €**

A noter que les travaux en cours réduiront ces soldes en 2022.

D) Compte administratif du budget annexe du service de l'assainissement collectif

Les dépenses d'exploitation 2021 de ce service s'élèvent à 90 415 €.

Il s'agit surtout des amortissements (62 985 €), les intérêts des emprunts (10 302 €), le raccordement de l'assainissement à la station d'épuration de Lhuis (STEP) (5 000 €), le paiement des heures effectuées par l'agent de la CCBS pour l'entretien des STEP (2 960 €) et divers frais de fonctionnement.

Les recettes d'exploitation 2021 s'élèvent à 90 890 €

Il s'agit des amortissements de subvention (27 481 €), de la redevance d'assainissement figurant sur les factures d'eau 57 434 €, le reversement de la commune de Brégnier-Cordon pour le raccordement de leur assainissement à la Station d'épuration de Glandieu (5 975 €)

Les dépenses d'investissement 2021 s'élèvent à 65 543 €.

Il s'agit de l'amortissement des installations (27 481 €), le remboursement du capital des 2 emprunts (16 428 €), des travaux (19 083 €) affectés à la fin de la création du réseau d'assainissement d'Arandon-Richenard-Guigard, une étude de faisabilité (2 550 €) consacrée au projet d'assainissement.

Les recettes d'investissement 2021 s'élèvent à 100 389.66€

Il s'agit des amortissements des travaux antérieurs (62 985 €) et du solde de subventions reçues du département pour les travaux d'assainissement sur le secteur de Groslée 37 404 €).

A l'unanimité le conseil approuve le compte administratif 2021 pour le budget annexe du service de l'assainissement collectif et décide de l'affectation des **résultats du CA 2021 qui seront repris au budget annexe de l'assainissement collectif 2022** comme suit :

La section de fonctionnement 2021 dégage un excédent de **475 €**

La section d'investissement 2021 dégage un excédent de **34 846 €**

Ainsi les résultats cumulés avec les années antérieures s'élèvent à :

- fonctionnement : déficit de **219 327 €** il est constaté que le déficit qui était au 31/12/2015 de 335 708 € diminue progressivement.
- investissement : excédent de **178 982 €**.

3) Vote des taux des contributions directes (état 1259 inchangé / 2021)

Compte tenu de l'évolution des bases d'imposition prévisionnelles 2022, les taux des taxes foncières ne seront pas modifiés par rapport à 2021 soit :

- Taxe Foncière Bâtie : 26,62 %
- Taxe Foncière Non Bâtie : 36,76%

4) Vote des budgets 2022 (budget principal et budgets annexes) :

budgets votés à l'unanimité (17 voix pour dont 2 votes par procuration)

A) Budget principal

Les orientations et projets communaux pour l'année 2022 :

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022.

La fiscalité des ménages est la deuxième ressource de la commune après l'attribution de compensation de la taxe professionnelle reversée par la communauté de communes Bugey Sud.

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 160 227 €. Ce montant inclut les reports de l'excédent antérieur qui s'élève à 343 082,64 €. Ceci ne constitue pas une recette réelle.

Les recettes :

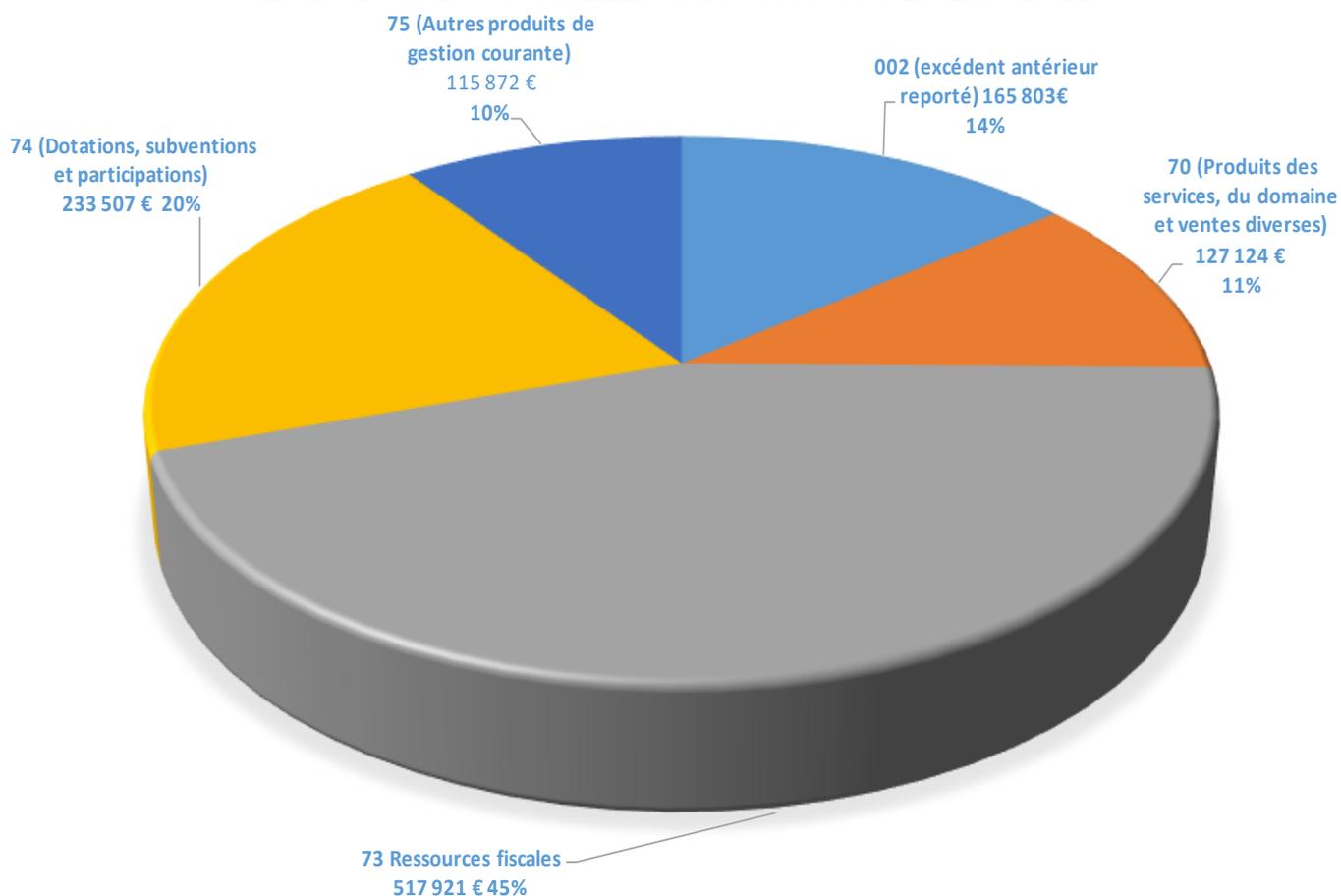
Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 1 160 227 € et se répartissent comme suit :

Chapitres	Rappel 2021	2022	% évolution
002 (excédent antérieur reporté)	164 910 €	165 803 €	1%
70 (Produits des services, du domaine et ventes diverses)	40 641 €	127 124 €	68%
73 Ressources fiscales	562 286 €	517 921 €	-7%
74 (Dotations, subventions et participations)	217 626 €	233 507 €	7%
75 (Autres produits de gestion courante)	112 475 €	115 872 €	3%
77 (Produits exceptionnels)	- €	- €	
Total	1 097 938 €	1 160 227 €	5%

La répartition et comparatif des principales recettes de fonctionnement pour les chapitres 73 et 74 est la suivante :

Financements accordés	Encaissés en 2021	Prévisions 2022
Revenus de taxes foncières	390 370 €	402 270 €
Attribution de compensation de la CCBS	81 681 €	81 681 €
Fonds National de Garanti des Ressources Intercommunales (FNGIR)	33 970 €	33 970 €
Dotation forfaitaire (DGF)	85 109 €	81 295 €
Dotation de solidarité rurale (DSR)	73 343 €	80 104 €
Allocations Compensatrices de l'État	59 626 €	68 262 €

RECETTES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT 2022



Chapitre 002 : il s'agit des résultats cumulés des exercices antérieurs.

Chapitre 70 : Produits des services et du domaine. Ce chapitre correspond aux recettes générées notamment par les coupes de bois, la participation des familles aux services périscolaires (cantines-garderies), le remboursement des heures de voirie des agents techniques par la communauté de communes Bugey Sud (CCBS), les diverses redevances et autorisations d'occupation du domaine public.

Chapitre 73 : impôts et taxes. Ce chapitre regroupe principalement les recettes fiscales que perçoit la collectivité au titre des impôts directs (taxe habitation uniquement pour les résidences secondaires, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties), diverses taxes prévues par le législateur ainsi que des reversements de fiscalité provenant de la CCBS (attribution de compensation).

Chapitre 74 : dotations et participations. Ce chapitre inclut notamment les dotations de l'Etat, les allocations compensatrices de fiscalité et les diverses participations.

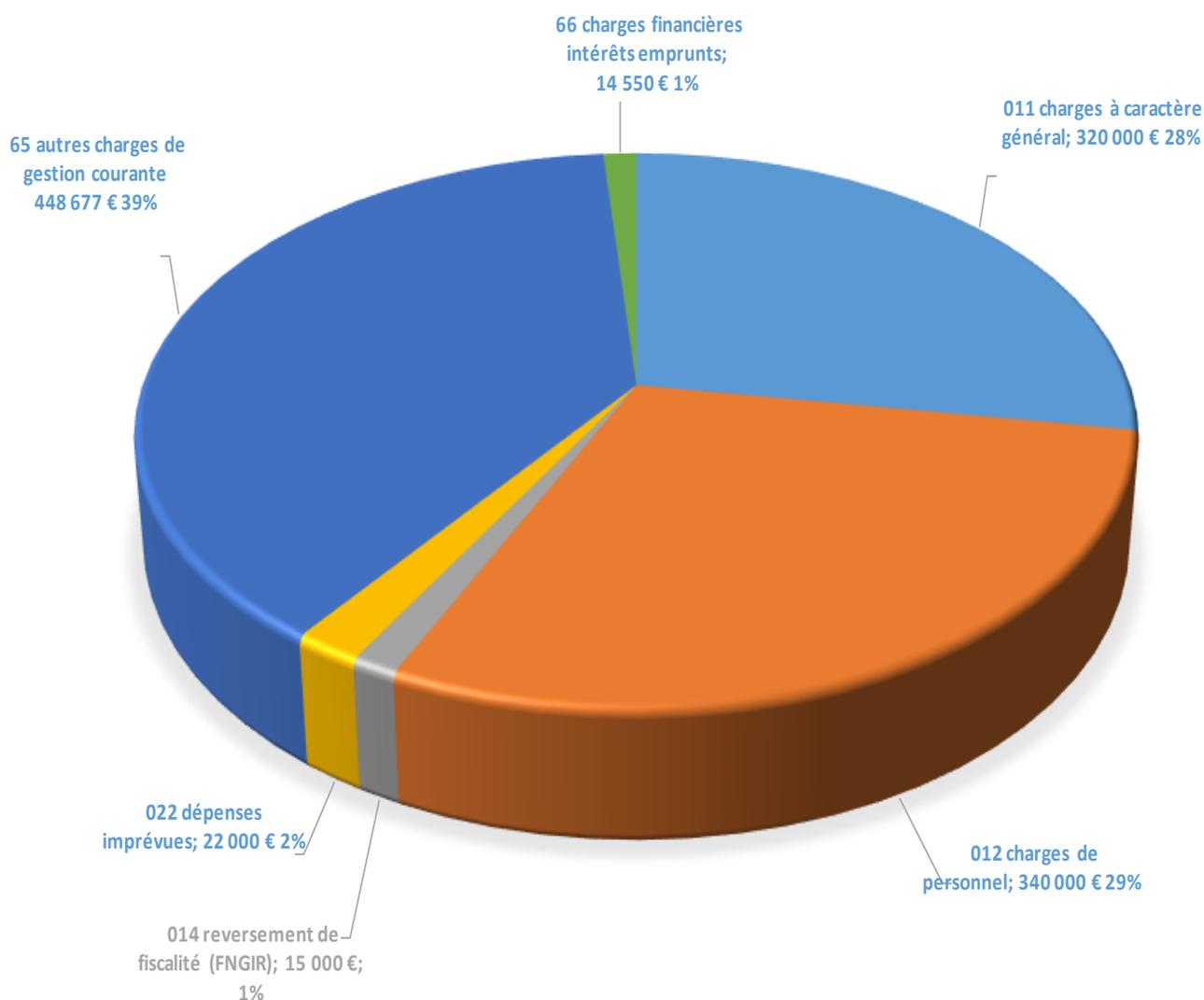
Chapitre 75 : autres produits de gestion courante. Ce chapitre intègre les loyers perçus par la commune et les diverses locations de salles ou de matériel.

Les dépenses :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 160 227 € soit environ 5,7% de + que le budget 2021. et se répartissent comme suit ;

Chapitres	Rappel 2021	2022	% évolution
011 charges à caractère général	310 000 €	320 000 €	3%
012 charges de personnel	340 000 €	340 000 €	0%
014 reversement de fiscalité (FNGIR)	15 000 €	15 000 €	0%
022 dépenses imprévues	22 000 €	22 000 €	0%
65 autres charges de gestion courante	385 938 €	448 677 €	14%
66 charges financières intérêts emprunts	25 000 €	14 550 €	-41%
67 charges exceptionnelles	- €	- €	
Total	1 097 938 €	1 160 227 €	5%

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT 2022



Les charges sont de nature identique au budget 2021.

Les prévisions de recettes de fonctionnement incluent une affectation d'une partie des excédents de fin 2021 pour 165 803 € pour équilibrer avec les prévisions de dépenses.

Chapitre 011 - Charges à caractère général. Ce chapitre retrace les crédits alloués au fonctionnement courant de la collectivité, tels que les fluides, les fournitures, les prestations de services. Les crédits sont en augmentation de 3% par rapport à l'exercice 2021.

Chapitre 012 - Charges de personnel. Ce chapitre représente le principal poste de charges de fonctionnement. Personnel affecté aux différents services à la population (administratif – périscolaire – technique), la masse salariale reste constante par rapport à 2021.

Chapitre 014 - reversement de fiscalité à l'Etat (Fonds National de Garanti Individuel des Ressources) est estimé à 15 000€

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante. Ce chapitre intègre notamment les indemnités des élus, les participations obligatoires telles que la contribution au service d'incendie, les cotisations aux organismes de regroupement tels que le SIEA, l'organisme de démoustication, ainsi que les subventions versées aux diverses associations. Ces charges incluent la participation au solde du déficit de fonctionnement du service assainissement pour 285 677€ en augmentation de 39 739€ / 2021.

Chapitre 66 - Charges financières. Ce chapitre retrace les intérêts annuels de la dette en tenant compte des conditions bancaires et de l'encours de la collectivité. Les intérêts de la dette s'élèvent à 15 550 €.

Section d'investissement

Les recettes d'investissement incluent le report des excédents d'investissement de fin 2021 pour 356 135 € ainsi qu'une affectation d'une part des excédents de fonctionnement pour 177 279 € afin d'équilibrer avec les projets de dépenses de 785 685 €.

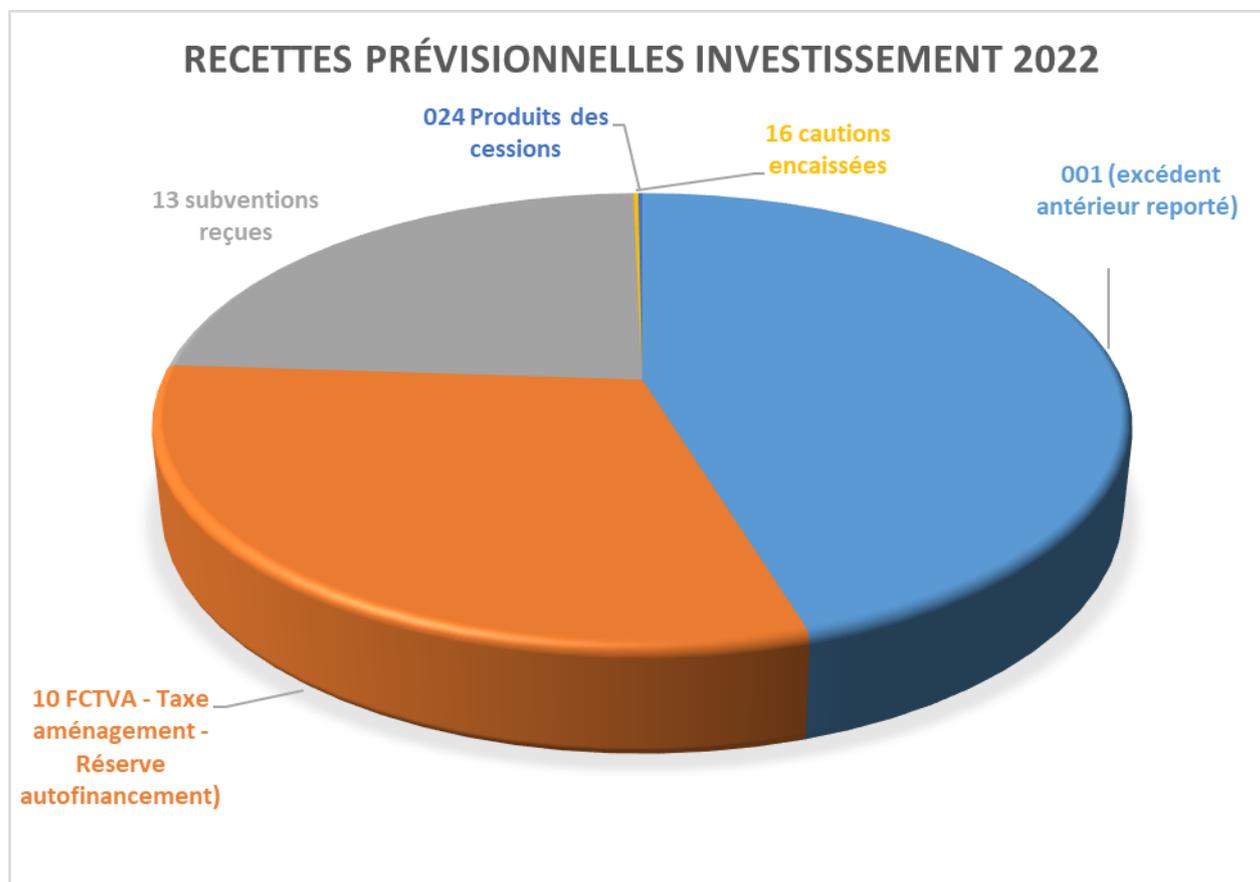
Elles incluent des restes à recevoir de subventions 2021 de 51 462 € correspondant à :

- - subvention Etat label école numérique 7 450 €
- - subvention Etat changement des fenêtres : 11 882 €
- - subvention région changement des fenêtres : 20 000 €
- - subvention département cour de l'école de Groslée : 6 500€
- - subvention département gare du Tram : 3 180€
- - subvention département piste forestière Groslée : 2 450 €

Les subventions dont bénéficiera la commune pour les projets 2022 ne sont pas connues au moment de l'élaboration du budget et figurent par sécurité à minima dans les prévisions de recettes.

Il s'agit de :

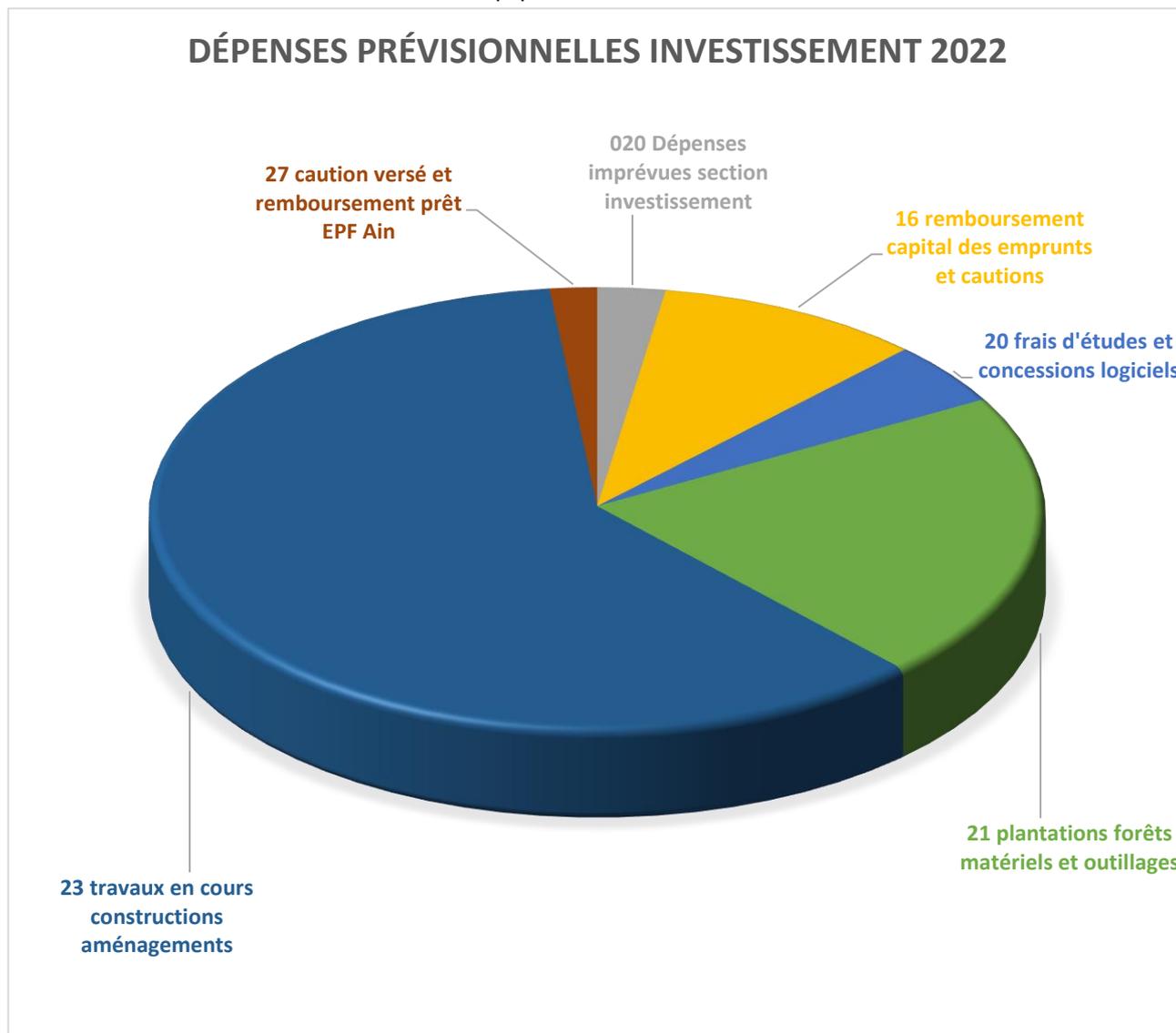
- - subvention Etat pour chaufferie : 50 400 €
- - subvention département pour chaufferie : 28 800 €
- - subvention département pour isolation Clos Chevelu : 33 442 €
- - subvention département pour four et lavoir route de la Saugue : 3 916€
- - subvention Etat sur amendes de police pour sécurisation de Groslée : 15 390 €
- - subvention Etat pour rénovation et adaptation des forêts : 1 805 €



Malgré des ressources toujours plus contraintes, il est prévu d'investir 785 685 € (inclus restes à réaliser 2021 pour 20 296 € ainsi que le remboursement du capital des emprunts).

Les dépenses portent sur les projets suivants :

- - frais d'honoraires et études pour la mise en place du Plan Local d'Urbanisme
- - changement de chaudière fuel par une chaudière bois avec silo
- - démolition avec désamiantage du bâtiment vestiaire de l'ancien terrain de foot
- - Sécurisation de la traversée de Groslée
- - réhabilitation et mise en accessibilité du bâtiment cabinet infirmier
- - isolation énergétique du Clos Chevelu
- - un crédit d'achats de matériels et équipements.



Evolution de la dette et des charges financières

L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice 2021 s'élève à 845 828 € en diminution de 8% par rapport à 2020 (919 241 €) et comprenant une charge financière sur l'exercice de 21 040 € (23 144 € en 2020).

B) Budget annexe multiservices

Le changement de gérance du magasin en février 2022 a permis de relever un certain nombre de travaux à réaliser en particulier la remise en route de la chaudière fuel qui n'était plus utilisée, des révisions de portes et serrures soit 5 006 € de crédits ouverts en entretien.

Le loyer a été augmenté ainsi les recettes prévisibles s'élèvent à 5 487.00€.

Concernant l'investissement, le magasin ne dispose d'aucun chauffage ainsi nous prévoyons 6000.00 € pour l'installation d'une climatisation réversible à l'entrée du magasin.

Lors de cette séance il a été décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement fin 2021 de 5567.88 + l'excédent d'investissement de 0.69€ ainsi qu'un transfert de la section de fonctionnement de 431,43 € à ce projet.

C) Budget annexe service eau

Les prévisions de recettes de la section exploitation s'élèvent à **138 758 €** et se décomposent ainsi :

- le report de nos excédents (51 047,72€)
- l'amortissement des subventions (7 500 €)
- la vente de l'eau (51 000 €)
- le remboursement d'un exploitant agricole pour les travaux d'arrivée d'eau du hangar (15 000 €)
- le report de la subvention CCBS pour schéma directeur (14 210 €)

En dépenses d'exploitation, il est repris la dépense du schéma directeur pour transfert à la Communauté Communes Bugey Sud (CCBS) (24 360 €) et nous ouvrons des crédits pour :

- le versement au Syndicat Intercommunal des eaux du Bas Bugey (4 140 €)
- le changement des compteurs défectueux (provision)
- l'amenée d'eau au nouvel hangar de l'exploitant agricole (15 000 €) (sera remboursé par l'intéressé)
- l'étude d'un hydrogéologue pour évaluer la capacité de la source de sous Roche
- l'étude hydraulique dans le dossier des carrières à Groslée
- divers admissions en non valeurs de créances
- divers travaux d'entretien annuels pour la valeur des crédits disponibles.

Avec les amortissements (41 501 €) et les intérêts de l'emprunt (18 650 €) le total des ouvertures de crédits pour les dépenses d'exploitation s'équilibrent ainsi à **138 758 €**.

En recettes d'investissement la commune dispose des crédits suivants :

- le report de nos excédents : **248 375 €**
- l'amortissement **41 501 €**
- soit un total de **289 876 €**

En dépenses d'investissement il est possible d'inscrire les montants suivants :

- l'ensemble des travaux commandés et non exécutés en 2021 par SOGEDO (60 000 €)
- réfection du dispositif de répartition des eaux de Premeyzel envisagée avec Brégnier Cordon
- installation de désinfection des eaux de Glandieu en cas de besoin
- d'autres travaux pour la valeur des crédits disponibles.

Avec les amortissements des subventions (7500 €) et le remboursement de l'emprunt (8 020 €) les prévisions de dépenses d'investissement s'élèvent à **289 876 €**.

D) Budget annexe service assainissement collectif

Etant donné le déficit la section d'exploitation, il existe peu de marge de manœuvre pour établir des projets.

Figurent dans **les prévisions de dépenses d'exploitation** :

- le report du déficit de 219 327 €
- les coûts du schéma directeur lors du transfert de la compétence assainissement à la CCBS (77 640 € TTC)
- le paiement des heures effectuées par l'agent de la CCBS pour l'entretien des STEP (4 000 €)
- divers admissions en non valeurs de créances (2 000 €)
- le raccordement de l'assainissement à la STEP de Lhuis (5 000 €)
- les intérêts des 2 emprunts 10 524 €
- les amortissements 93 001 €
- dépenses diverses de fonctionnement (22 450 €) soit un total de la section de 433 943 €

Les prévisions de recettes d'exploitation s'élèvent à **433 943 €** et se décomposent ainsi :

- amortissements des subventions (30 000 €)
- les versements de forfaits de raccordement (10 000 €)
- les redevances d'assainissement (57 001 €)
- le reversement de la commune de Brégnier pour l'accès à la STEP de Glandieu (5 975 €)
- la subvention de la CCBS pour le schéma directeur (45 290 €)

Afin d'équilibrer la section d'exploitation, il est nécessaire de prévoir une participation du budget général au budget de l'assainissement de 285 677 €. Cependant cette somme ne sera pas affectée car nous avons obtenu que soit transféré le déficit du service lors du basculement à la CCBS en même temps que les excédents des autres sections.

Les prévisions de recettes d'investissement s'élèvent à : **271 983 €** et se décomposent ainsi :

- report des excédents de la section 178 982 €
- les amortissements des travaux antérieurs 93001 €

Les prévisions de dépenses d'investissement s'élèvent à 40 000 €, elles sont constituées surtout d'études dans le but ensuite de faire démarrer les travaux à partir de 2023 par la CCBS pour :

- création d'une nouvelle STEP plantée de roseaux sur Saint -Benoit
- création du réseau d'assainissement de La Saugue raccordé à la STEP de Saint-Benoit.

Se rajoute :

- les amortissements de subventions 30 000 €
- le remboursement du capital des emprunts 16 500 €
- un reste à réaliser 2021 de 4 698 € facturé en 2022.

Ainsi pour équilibrer la section d'investissement au niveau des recettes de **271 983 €** il est nécessaire d'inscrire la somme de 180 785 € en prévisions de dépenses compte 2315 travaux, immobilisations en cours.

5) Autorisation au maire pour signer un contrat d'accroissement temporaire d'activité service périscolaire de *St Benoît*

Le Maire expose au conseil qu'en raison d'un départ d'un agent contractuel exerçant les fonctions d'adjoint technique pour le service périscolaire de l'école de St Benoît et du nombre en augmentation d'enfants utilisant le service cantine et garderie,

Il y aurait lieu, de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique pour exercer les fonctions suivantes :

Agent de surveillance de la cantine, aide et accompagnement des élèves le matin en classe primaire, entretien des locaux scolaires et salles communales à temps incomplet à raison de 26,50 heures de travail par semaine et se décomposant de la manière suivante :

- Annualisation des activités périscolaires : 22h00 / semaine de travail effectif soit 17,33 heures annualisées pour la rémunération
- 4,5 heures / semaine de travail en moyenne pour l'entretien des salles communales
-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique à compter du 12 avril 2022 pour une durée maximale de 1 an pour une durée hebdomadaire de 26,50H (temps scolaire annualisé).

Autorise Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale d'un an sur une même période de 18 mois consécutifs).

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à 21h35.